

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 08

Excusés : 02

Absents: 01

Qui ont pris part

à la délibération : 26

Date de convocation : 15 décembre 2017

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18h45) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Remy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - Mme PICHARD Laure - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. le Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER - Mme DEFAUX Catherine à Mme MONTAGNE - M. TOULOUSE Christian à M. MARIN - M. CHAMBELLAND Michel à M. KUHLMANN - Mme BALS Fabienne à M. LHOMME - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN - M. CORNU François à M. COIFFIER.

Excusés : Mme MATHIVET Sévérine - M. POUMAROUX Jean.

Absent : Mme LEVY Séveryn.

11- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ORGANISATION DE LA CLASSE DE DECOUVERTE 2018

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il conviendra de l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Régional une aide financière d'un montant le plus élevé possible dans le cadre de l'aide au départ en classe de découverte (classe de neige) de deux classes (CM2 et CE1/CE2) de l'Ecole Elémentaire Louis Clément du 19 février au 23 février 2018, et dont le prix total du séjour s'élève à 18 081 €.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement de l'opération, à savoir :

Plan de financement avant demande de subvention au Conseil régional : école Louis Clément.

- Commune	6 300 €.
- Participation des familles	11 781 €.
- Montant total	18 081 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Régional une aide financière la plus haute possible afin de participer au plan de financement du séjour en classe de découverte

(classe de neige) de 49 élèves de deux classes (CM2 et CE1/CE2) de l'Ecole Elémentaire Louis Clément. Celui-ci précise que cette subvention sera reversée à part égale, aux différentes familles dont les enfants ont participé à ce séjour ou au CCAS si celui-ci a supporté des prises en charge.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- De solliciter une subvention au montant le plus élevé possible pour la classe de découverte organisée par l'école Louis Clément auprès du Conseil Régional.
- De dire que cette subvention sera reversée à part égale, aux différentes familles dont les enfants ont participé à ce séjour ou au CCAS si celui-ci a supporté des prises en charge.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 décembre 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT